VENTES A L'ENCAN-

# Paul & Gurley,

ANNONCE JUDICIAIRE.

# VENTE IMPORTANTE

Propriétés Améliorées de Choix, Mtuées dans les Douxième, Trolalème et Quatième Districts de cette Ville.

MAISON DE FAUBOURG

### DE FEU LOUIS RUCH, SR.,

compant une très grande étendue de terre, faisant immédiatement face au fieuve Mis-ciasippi traversant et s'étendant à la rue Dauphine, attenant aux magniques épinées et aux spacieux terrains ornementés du COUVENT DES UKSULINES, et mesurant près de 300 piede de face aux deux rues Nord Peters et Dauphine sur à peu près 1000 piede de profondeur.

Un Ancien Site Eminent. CE POPULAIRE Emplacement d'Affaires.

La Grand Magnein et Residence en Briques, à Trote Etages, CONVENABLEMENT SITUE, No 2013 rue Nord Peters, Encoignute des Champs-Elysées, Arectement en face du Dépôt du Southern Pacific Raitroad et du 'Power House' de la Canal and Claiborne R. R. Company,

Cottage Double, Lucratif, BUR DEUX SPACIEUX TERRAINS. Mes 2931 et 2935 rue Chippewa Entre Sixième et Septiàme.

Cottage Simple Confortable, Avec Grands Terrains (50x130) et Entrée de Wagon, No 3911 rue Chippewa, Près Sixième.

### **D**ans la Paroisse St-Bernard COTTAGE

Et Grands Terrains, rue Mehle, Pròs de la Crescent City Stock Yards and Slaughter House Company.

Succession de Louis Ruch, Sr. 356 60,387 — Cour Civile de District pour la parousse d'Orléans, Division A.

DAR PAUL & GURLRY-Albert Paul Encantent. Bureau No 727 rue Commu-me McRuredl, 17 janvier 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 me Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orlèana Division A, daté du 7 décembre 1899, en l'affaire de la maccesion de Louis Rush, Sr, ilsera vendu à "anchère publique:—

\*\*cachère publique:—

1.\*\* Un certain morceau de terre, ensemble avec tout ce les tà isses et améliorations qui s'y trouv ent, et tous les droits, voice, servitades et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte appartenant, situé dans le Proisièm e District de cette ville, formant une partie de la plantation de Manuel Andry, et mesurant, en mesure américaine, à peu près deux cent quatre-vingt.cinq (285) pieds neuf (3) pouces de face au chemin public (maintanant rue Peters), sur une profondeur, entre lagues par silèles, d'environ mille trente (1030) pieds, a'étendant à la rue Grands-Hommes ou Danphine, borné au-dessus par la propriété de Nicholas Lercy et au-dessous par une barrière la séparant de la propriété du Couvent des Ursulines, lequel morceau de terre est composé:

Premièrement.—D'un lot de terre désigné par

est composé:
Premièrement—D'un lot de terre désigné par
Mo 2 sur un plan de I Communy, daté le 17
mars 1842 et déposé dans le bureau de L. S. matra 1842 et déposé dans le bureau de L. S. Caire, ancien notaire.

Deuxièmement. Et d'un seizième [1<sub>1</sub>16] pouse de face sur le chemin public et s'étendant em profondeur jusqu'à la rue des Grands.

Hommes ou Dauphine, pris du lot contigu No.

1, du dit plan.

1, du dit plan.
Une portion du devant de la propriété cidessus décrite, mesurant 22 pieds de profondeur sur la ligne de côté supérieure et 33
pieds de profondeur sur la ligne de côté inférieure a été pris en possession par la ville de
la Nouvelle-Oriéans pour l'établissement d'un
chemin ouvlic.

rieure a été pris en possession par la ville de la Nouvelle-Oriéans pour l'établissement d'un obemin purele.

Les amélioratiens comprenant la grande rés'éance substanciellem-nt bâtie et excessives a confortable à deux étages, en briques désig ée comme No municipal 4557 rue N. Reters, récidence retiré de la ligna de rue et subdivisée avec soin, contenant un vaste salon, librairie et aalte à manger, grandes chambres à coucher bien aérées, chambre de galerie, cui-sine, office, chambre à laver, etc.; une très grande galerie sur le devant, sur le côté et le darnère, et est entièrement une des plus belles s'a vins confortable résidences dans cette ville. Les autres améliorations consistent en écurie étre nies, bâtisse à deux étages, poulailler, etc. Dette magnifique propriété est admirablement située, touchant au Couvent des Ursulines; suis aut d'une magnifique vue du fleuve Mis fissippi. La façade sur la rue Dauphine est admirablement située pour l'érection de résidences modernes et convenablement endivisée en lots qui se dév-lopperont rapidement et rapporteront aux acquéreurs des parix rémunérateurs. C'est un emplacement idéal pour un sanitarium, collège ou autres matitutions ou entreprises nécessitant de ractes terrains et de nombreuses bâtisses et améliorations. Le publice t invité à l'inspecter.

stasippi. La façade sur la rue Dauphine est admirablement située pour l'érection de rédences modernes et courveablement subdivisée en lots qui se dév-lopperont rapidemant et rap-orteront aux acquéreurs des
present sémunérateurs. C'est un emplacement
present semunérateurs. C'est un entre semunérateurs. C'est un entre semunérateurs. C'est un entre semunérateurs. C'est

à la rue Chippewa au 1400 pieds de profondeur centre lignes parallèles

Les améliorations consistent en un conforable double cottage portant les Nos municipaux 2921 et 2925 rus Chippewa, haugar dans le fond, ci erne, etc.. grand terrain sur le 2016 pour bàrire un autre cottage double. Cette propriété est bien situé; convenable à de bons secataires et à proximité de toutes les commodités.

VENTES A L'ENGAN

### Paul & Gurley.

thèque spéciale et lien de vendeur, ladite hypo-thèque devant contenir la clause relative aux honoraires d'avocat, assurance et toutes les autres clauses usuelles et communes dans les actes hypothécaires, y compris le pact de non-alienando. Actes de vente, y compris les timbres de Revenu des E. U., aux frais des acquéreurs pardevant W. Morgan Gurley, notaire pu-blic,

# Spear & Escoffier.

RICE & MONTGOMERY, avocata, 17déc—1724 31—janv 714 à date

ANNONCE JUDICIATRE.

Diamants, Meubles de salen, Faeil. Bijouterie, Montre et Chaine en or, Bric-à-b':ac etc. Succession de Manuel Castillo—No 59,805. Cour Civile de District pour la parois:e d'Orléans, Division E.

DAR SPEAR & ESCOFFIER — Placide J.

Spear, Encasteur—LUNDI, 22 janvier 190, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'enchère publique, à leur Bureau et Roures. No 813 rue Commune, entre les roes Carendelet et Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Pareisse d'Orléans, Divísion E, daté le 9 janvier 1900, pour le compte de ladite successior.

1 Bracelet d'or pour dame avec diamants et peries. 1 Montre en or. 1 Epingle en diamants avec combinaison, pour dame; Bijouterie, meubles de salon, fueil, etc., etc.

Conditions—Comptant, au moment de l'adiudication.

11 janv...11 17 20 21 22

### John J. Castall.

11 janv-11 17 20 21 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE

DE BON RAPPORT.

1818 et 1820 rue St-Philippe. SUCCESSION DE

Estelle Mortimer, épouse de François Livaudais Enoul No 60,923-- Cour Civile de District pour l

Paroisse d'Orléans. PARJOHN J. CASTELL, encanteur, BuT reau No 640 rue Gravier—MERCREDI
le 7 février 1900. à midi, à le Bourse des Propriétés Fondères de la Nouvelle-Orléana, 211
rue Baronne, en jvertu de et cenformément à
un ordre daté et signé le 29 décembre 1899
par l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civille de Diatrict pour la Paroisse d'Orléana,
Divizion C, il sera vendu à l'enchère publique.
Le cottage double 1918 et 1820 rue StPhilippe entre les rues Derbigny et Roman,
borné par la rue Dumaine, contenant six (6)
chambres de chaque côté. Le lot mesurant
31 9" 6" à la rue St-Philippe sur une profondeur de 124 8" 3".
Conditions—Comptant; acte de vente aux Conditions—Comptant; acte de vente aux frais de l'acquérour pardevant Robert Légier. Les timbres du Revenu devaut être fournie par l'acquéreur. 7 janv - 7 14 22 28 - fév 4 7

### Meubles antiques à l'encan Le 15 Janvier 1900.

Succession Estelle Mortimer, épouse de François Livaudais Enoul. No 60,923-Cour Civile de District pour la paroisse d'Oriéans.

a la rue Chippewa sur 100 pieda de profondeur matre lignes parallèles

Les améliorations con-istent en un conforable double cottage portant les Nos municipaux 2921 et 2925 rue Ohippewa, haugar fans le fund, ci'erne, etc. grand terrain aur le propriété est bien situé; convenable à de bons coataires et à proximité de toutes les commendates.

4º Un certain lot de terre ensemble avec fontes les bâtiaces et améliorations qui s'y trouvent, et tous les douts, voies, privièges desc, y appartenant, situé dans l'ilet bomé put les rues c'hippewa. Annonciation, Sirième et Septité est ille dans l'ilet bomé put les rues c'hippewa ann une profondeur de 130 pieda Les ameliorations comprenent un cottage grande cur sur la côté et entrée pour Chippewa.

—AUSSI—

En vertu et conformément à un ordre de Hen. T. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la Patriassa d'Oté-sas, Divesian A daté le 12 décembre 1899, nonr te compre de la successai nu de Louis Ruch, Sr. Deux et la motte du moertain lot de terre, ens mic aver tout-si les bâtiaeses et amélio at tons qui sy trouvent, et tous les droits, voies, privilèges de l'avenue Esplande.

Deux et la motte du moertain lot de terre, ens ma constité de profondeur sur la ligne du fond la divisant du lot NO 3. Les améliorations comprenent un cottage de la successai nu de Louis Ruch, Sr. Deux et la motte du moertain lot de terre, ens mic aver tout-si les bâtiaeses et amélio at tons qui sy trouvent, et tous lex droits, voies, privilèges de l'avenue Esplande.

Deux et la motte du moertain lot de terre, ens mic aver tout-si les bâtiaeses et amélio at tons qui sy trouvent, et tous lex droits de motte de la successai nu de constant la supare de la successai nu de l'avenue Esplande.

Conditions—Comptent l'avenue de l'avenue Esplande.

Conditions—Comptent pour lier la paroisse de St Bernard, en cet Eta dé-l'agués de l'avenue Esplande.

Conditions—Comptent l'avenue de l'avenue Esplande.

Conditions—Comptent l'avenue de l'avenue Esplande.

Conditions—Comptent l'avenue de l'avenue Esplande.

VENTES A L'ENCAN.

ANNONCE JUDICIAIRE. ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIÉTÉ COTTAGE Nos 616 et 618
rue Beliecastie, No 5220 rue Laurel, dans
l'affaire de la succession de Mme Mary Wills
vauxe de Robert Arlington; No 60 587 du
dossier de la Cour Civile de District pour la
pareisse d'Orléans—Division C.

DAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur,
Bureau 445 rue Camp— Le MARDI, 13
février 1900, à midi, à la Bourse des Propriétée
Foncières, Nos 840 rue Commune, où
les plans donnent tous les détails et dimensions conformément à un ordre de l'Hon. John les plans donnent tous les détails et dimen-sions conformément à un ordre de l'Hon. John St.Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orleans, Div.sion C., daté et signé le 9 janvie 1900, rendu dans l'affaire cl-desaus intitulée, et numérotée, ordennant à W. H. Fitspatrick, encanteur, de vendre à l'enchère publique, après les délais et an-nonces usuels la suivante décrite propriété à avoir:

1º Une certaine portion de terre dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle

Sixième District de la ville de la Nouvelle Oriéans, dans l'ilet No 15, borné par les rues Laurel, Jersey, Valmont et Bellecastle dési-gnée par le No 9, et mesurant 33 pieds et 3

Orléans, dans l'ilet No 15, borné par les rues Laurel, Jersey, Valment et Bellecastle, désignée par le No 9, et mesurant 33 pieds et 3 pouces de face à la rue Bellecastle aur 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprenant un cottage double, etant Nos 616 et 618 rue Bulecastle, entre les rues Jersey et Laurel, borné par la rue Valmont, contenant trois chambres de chaque côté.

2º Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appertenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jers y, Laurel, Bellecastle et Dufos et, désig é comme lot No 17 et mesurant 30 pieds de face à la rue Laurel sur 110 pieds de profondeur entre ligues parallèles. Les améliorations comprenant un cottage simple étant le No 5220 rue Laurel, entre les rues Dufossat et Bellecastle, benné par la rue Jersey, contenant six chambres, etc., sur une ligne de chars électriques.

Conditions—Comptant, ou, à l'option de l'acquéreur, une demie ou plus comptaut, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux aus, payable en billets de l'acquéreur, datés le jour de l'adjudication, portaut 8 pour cent d'intérêt par an de leur date et garantis ensemble avec 5 pour cent bonoraires d'avecat en cas de ron paiement des b llets èleur maturité et de prouès là-dessus; par lien de vel-deur, privilège et hypol-hèque apéc ale sur la propriété vende, avec les clauses usuelles comme l'assurance et le transfert de la police; le pacte de non alienando et autres clauses de sécurité; l'acquéreur devant déposer 10 pour cent de son enchère entre les mains de l'encanteur et devant payer les tares d'Etat et de ville de 1900, aussi bien que le coût ac l'acte de vente et les timbres du Revenu de l'Intérieur ledit aote de vente devant (tre passé pardevant l'hodore G. Spitsfaden, notaire à la Nouvelle.

ANNONOS JUDICIATES Le contenu entier de la résidence. Dans la auccession de Mme Mary Wells, veuve de Robert Arlington. No 60,587 du dossier de la Ceur Civile de district de la Parcisse d'Orlégne Dirigien. de la Ceur Civile de diatries de la Paroisse d'Oriéana, Division C.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur — Bureau, No 445 rue Camp—
LUNDI, 22 janvier 1900, à 11 heures A. M. sur les lieux No 5220 rue Laurel, en versu et conformément à un ordre de l'Hon. John St. Paul, jage de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Oriéans, Division C, daté et signé le 9 jacvier 1900 adressé à W. H. Fitspatrick, encanteur, je precéderal d'effrir et de vendre à l'enchère publique, au plus haut enchéraseur, le contenu entier de la résidence ci-dessus, consistant de meubles de maison. otc., lesquels sont plus complètement décrite dans l'inventaire enregistré dans la succession ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

12 janv—12 14 21 22.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Double Cottage, Nos 2717 et 2719 rue Philip, dans l'affaire de la auccession de Christian Windstein et als. No 46.047—du dossier de la Cour Civile de District pour la Paroiase d'Orléans—Divisies D.

DAR W. H. FITZPATRICK. Encanteur—Bureau No 834 rue Gravier—MARDI. le 6 février 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 et 842 rue Commune. où les plans montrent tout les détails et Entrean No. 834 rue Gravier—MARD.

16 6 férrier 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 et 842 rue Commune, on les plans montrent tout les détaits et les dimensions, conformément à un ordre de l'Hom. John St Paul, jugs de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Ordiean, Division C, agissant pour l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Division D. maintenant absent pour cause de mariadie, daté et signé le 27 désens intitulée et numérotée, or ionnant à W. H. Fitzpatrick encenteur, de vontre à l'enchere publique, après les décials et annonces usuels, la propriété ci-après décrite, à avoir:

Un cerain lot de terre ensemble avec tutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies et avantages à cela appartenant on de quelque façon en dépen dant situé, piace et étant dans le Qustrième District de cette ville, dans l'ilet Forné par les rues Clara.

Jackson, Philip et Mannel (ou Maguolia) désigné par le Né aur un devis annexé à un acte passé pardevant Paul E. Lareschnancien notaire en cette ville, le 10 avril 1861. Ledit lot meau-ant 30 pieds et 2 potoces de face à la rue Philip, sur 123 pieds 10 pouce et 2 ilg lignes de profondeur sur la ligue quile eépare du lot No 3. 124 pieds l'agues de largeur dans le fond. Les anéliorations comprenant un Cottage coule, étant les rouses de la rue Tout.

10 pouce et 2 ilg lignes de profondeur sur la ligue duile bépare du lot No 3. 124 pieds l'agues de la rue Tout.

11 pieda et 2 ilgnes de profondeur sur la ligue duile bépare du lot No 3. 124 pieds l'agues de face al la rue Philip, sur les rues District de cette de l'aduite touriste par les vient de l'aduite de l'acquéreur devant payer les taxes de ville et d'Etat dues en 1900 et de feire un dépêt de 20 pour cent est requis au moment de l'adju-dication. Acts de vente pardevant Geo. J. Unteriner, notaire, et pour les timbre du re-venu en plus de sen enchre. 31déo-31-janv 7 14 21 28-fév 4 5 6

# Denis & Danzıger.

VENTES A L'ENCAN.

### W. H. Fitzpatrick. Harry H. Hodgson,

ANNONOR JUDICIAIRE. Succession de Caroline Kemmier.

Deux Cottages, Nos 4218 et 4222 rue Cons-District,

Dar Harry H. Hodgson, encanteur.—
Bureau 732 rue Commune—Mardi. le
13 février 1900, à midi à la Bourse des Propriétés Fonclères, No 840 rue Commune,
en verta de et conformément à un
ordre de l'Hon Geo II. Théard juge de la Conr
Civile de District pour la paroisse d'Oriéans
Division E. dossier No 52,540. signé te 28
décembre 1899, pour le compte de la euxcession de [Caroline Kemmler, il sera vendu à
l'enchère publique:—

Beur certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville dans l'Ilet borné par
les rues Berlin, Milan, Laurel et Constance
sur une profundeur de 159 pleds, entre lignes
parallèles et le No 12 touchant au ci dessas
et messurant 35 pieds de face à la rue Constance
sur une profundeur de 159 pleds, entre lignes parallèles. Les améliorations convistance sur une profondeur de 159 piels, entre
lignes parallèles. Les améliorations convistent en deux cottages connus commo ies Noes
4218 et 4222 rue Constance.

Termes et conditions — Comptant, à pas
moins que la valeur évalnée Si la propriété
ne rapporte pas le montant de l'évaluation,
comptant, elle sera immédiatement offirte de
nonveau avec benéfice de l'évaluation, à la
moitié comptant, la balance en un et deux ans
moité de Commune, entre les rues Carondelet et
bathisse et améliorations qui s'y trouvent,
est dus les droits, voies, privitéges et servitodes y appartenant on en dépendant, sins
dans le Quartriem District de cette ville dans
dans le Quartriem District de cette ville dans
dans le Quartriem District de cette ville dans
dans le Quartriem District de cette ville dans DAR HARRY H. HODGSON, encanteur.

comptant, else sora immediatement offerte de nouveau avec benéfice de l'évaluation, à la moitié comptant, la balance en un et deux ans avec toutes les clauses usuelles de sécurité; les billets pour les paiements différés portant six pour cent d'intérêt; les acquéreurs assumant en plus les taxes de ville et d'Etat pour 1900, et devant faire un dépôt de dix pour ent au moment de l'adiudication. Actès de vente pardevant M. H. Manion, notaire, aux frais des acquéreurs, incluant les timbres du revenu de l'intérieur.

MM. Boatner, Dodds et Boatner, avocats.
10 janv-10 21 28-fev 4 11 12 13

J. H. O'Connor ANNONCE JUDICIAIRE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Troisième District à l'encan Succession de Jacob Woodes.

No. 60,809—Court Civité de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division D.

DAR, JNO H. O'CONNOR & CO.—ALFRED C. GREER, encanteur.—Bureau No. 828 rue Commune. — JEUDI, 25 janvier 1900, à midi, à la Bourse des Prepriétés Foncières Nes 840 rue Commune. — o vertu d'un ordre de l'Honorable John St.-Paul, inge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon N. H. Rightor, juge de la C ur Civile de District Division D. absent pour cause de maisdie, il sera vendu à l'enchère publique la propriété déorite comme suit. à à savoir:

1º Trois lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le 3me district dans l'int 429, borné par les rues St. Claude, Caffin Marais et Fisod.

Lots 14, 15, 16 mesuraut chaon 30 pieds de face à la rac Caffin, sur 130 pieds 10 pouces de profondenr.

2º Deux lots de terre avec toutes les bâtis de face à la rac Caffin, sur 130 pieds 10 pouces de profondenr. 12 jan-12 14 21 28-fev 4 11 12 13

de face à la rae Caffin, sur 130 pieds 10 ponces de profondenr.

2º Deux lots de terre avec toutes les bâtieses et amédiorations qui s'y treuvent dans les 3me district dans l'ilst borné par les rues Créfin. Marais Flood et Urquhart. Lots 1 et 2 mesurant chacun 31 pieds 2 pouces 2 ligues de face sur la rue Caffin par 130 pieds 10 pouces de profondeur. Lot 1 formant le coin des rues Cuffin et Marais.

Conditions — Comptant. Les acquéreurs devant déposer 25 pour cent comptant au monant de la vents. moment de la vente.

Actes de vente incluant les timbres do revenu des E. U. aux frais des acquéreurs, pardevant Théo Cotenio, notaire.

24déc—24 31—janv 7 14 21 25

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE. Propriétés dans les Second et Troisième districts.

# Louis A. Rıchards,

ANNONOR JUDICIAIRE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

TENER R. PARTAGES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

TENER R. PARTAGES.

La feedballe R. Language and Charles and Western Address.

And Western Address.

Control Control of James B. Clesson.

Charles J. Herry Glosson. C. T. United was a feed as a control poor in Rectise of Participation of the Participation of the

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERLY.

ANNONCE JUDICIAIRE Vente de propriété de valeur améliorée du Quatrième District,

propriété di-après décrite. A savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant on en dépendant, situé dand le Quatrième District de cite ville, dans l'ilet No 329 boné par les rues Première. Deuxième, St André, maintenant Liberté et Et George, désigné c'umms lot No 18 et formant l'encolgnure des rues Première et Liberté, et m'surant trente pieds de face à la rue Première sur cent pieds de profondeur et de façede à la rue Liberté entre lignes parallèles, d'après le plan de Ferguson, architecte. daté le 7 janvier 1856, dépo é en l'évule de Jio F. Coffey, anoien notaire en cette ville, comme plan No 34.

Sais dans l'affaire ol-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
A.E. et O. S. Livandais, avocats pour la plaignante. 23 déc—23 29—jan 5 12 19 25

### ANNONOS JUDICIAIRE. Vente de Propriétés de Valeur Améliorées du Sixième District.

Les Bâtisses sont Connues Comme Cottage Double Nos 1016 et 1018 rue Amélia, entre les rues Magasins et Constance.

Mile Joséphine Heckler vs Frederick Rockel.

OUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Oriéans—No 60,942—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Oriéans, dans l'affaire oi-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'en chère publique, à la Bourse des Encanteurs No 440 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 1er février 1900, à mid de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain morceau ou nortion de terre en-semble avec toutes les bâtisses et améliora-tions qui s'y trouvent (connu par les Nos Mu-sici paux 1016 et 1018 rue Amélia et tous les aicipaux 1016 et 1018 rue Amélia et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avanta ges y appartenant ou déquelques manières en dépendant situé dans le Sixièm District de la Souvelle Orléans, dans la partis anciennement appelée faubourg Si Joseph, dans l'iet No 9 dudit faubourg maintenant i llet No 210, sur un plan fait par Henry C. Brown, voyer, borné par les rues Amélia, Constance (anciennement Live Oak), Magas na et Peniston me surent quarante cinq piedes ix pouces et trois lignès de facià la rue Amélia sur cent quatorie piede trois ou quatre pouces, plus ou motha, de profondeur et entre lignes parallèles.

leier.
Saist dans l'affaire of dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ.
Shérif Clvil de la paroisse d'Orléans
James B. Rosser fr. avocar pour la plaignante.
2t dée—29—jan 5 12 19 2 !—f év 1

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de Propriété Améliorée de valeur dans le Quatrième District.

mant l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Sorapuru. bâtisses portent le No 2339 de la rue Tchoupitoulas. Frank X. Fitzpatrick vs Joseph E.

Truck. O'UR CIVILE DE DISTRICT pour la O'IVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. Ne 60,930—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ei-dessus intiquiée je procéderai à la vente à l'enchère publique. À la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, entre les rues Carondele; et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 8 février 1900, à mid. de la propriété oi-après décrite, à savoti-

The certaine portion de terre ensemble avec Une certaine portion de terre ensemble avec les l'attasses et an é lorations qui s'y trouvent, droixs, p'vilèges et dépendances y appartenant ou qui f'appa tiennent en quelque sorte siture dans le Quatrième District de cette vi le, dans l'ilet borné par les rues Toboupiton'as (autrefois Levée), Suapuro, Première et Rouseau, for ant l'ecoignure des rues Toboupitonias et Soraburu, et mesurant en mestre américains virgt pieds six pouces de face à la rue Tohoupitoulas, aur cent pieds de profordeur entre ignes parallèles et façade à la rie Sorapuru, étant le résidu (après la vente de meuf pieds neuf pouces de face à la rue Tohoupitoulas, un cent pieds de profondeur d'un certain lot lequel me ure soirante pieds aix pouces de face au la rue Tohoupitoulas sur cent pieds de profondeur d'un certain lot lequel me ure soirante pieds aix pouces de face sur cent pieds de profondeur deur et laquelle forme partie des lots Nos 24 et 25, dans l'ilet No 12, d'après un plan fait par H. Grant, voyar, daté le 2 février 1844, et déposé en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire.

othere.

Said dans l'affaire oi-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FHANK MARQUEZ,

Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans,

Geo. W. Flynn, avocat pour la plaignant.

5 lanv—5 6 12 19 26—fev 2 8

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de Propriété de Valeur Améliorée dans le Quatrième District. Sur la rue Dryades, entre les rues

St-André et Félicité. Rue se trouvant sur l'arrière étant Remparts. Succession de Theresa Van Halen ou Van Haelen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la pa ODUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcisse d'Orléans—No 33.702—EL vertu d'un ordro de vente daté le 3 janvier 1900, a noi adresse par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire oi-dessus intitulés, is procédezai à la vente à l'enohère publique a la Bourse des Encanteurs No 840 une dominaise entre les raes Carondelet et Brunne bass le Premise district de cette ville, le JEU of 8 februar 1900 à midi, de la Propriété ci après decrite, a savoir s voir— 19. Un lot de terre avec toutes los bâtisses, et If Un lot de terre avec toutes les bâtisses, et améllorations etc. qui s'y touvent, s'rie dans le quatriène District de cet'e ville, dans l'iet borné par les sues Bryssles. Bemparts, St. Anlife et Fèlic ié. ledit lot est désigné par les No 17 et mesurant vingt huit pièle, huit pouces de face à la rue Drvales, vinat serp pieles trois pouces sur la igne du fond sur quatre vingt dix neuf pieds onze pouces et sept lignes sur la ligne du lot No 16 et quatre vingt qua toris pieds cinq pouces et cinq lignes sur la ligne du lot No 18 toute mesure anglaise.

2. Un morceau ou portion de terre ensem bies avec les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouveat situé dans le même District et liet et adjacent à la propriété premièrement codessus désrite formaut la partie du fond du lot Ne 12 et mesurant ours pieds un pouce sur lot No 12 et meurant onze pieds un ponce aur la jane du fond du lot No 17, onze pieds et un ponce aur la ligne de côté opposé sur vingt crisq, pieds de profundeur entre lignes parallé les le tout en mesure américaine.

Conditions—Comptant aur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Sherif Civil de la paroisse d'Oricans.
5 janv—6 6 12 19 26 - fév 2 8

CHARTE

-DE LA-FACIO DISTILLING COM-

PANY.

(The Facie Distilling Company.)

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'O.léans Ville de la Nouvelle-Orléans. Ville de la Nouvelle-Orléans.)

Qu'll soit connu, que ce vingt-sep neue four de novembre, en l'année mil-huit-cent quatre-vigg-dix n-uf, devant moi. VILLIA M LEE HT GHES, un notaire public dans et pour la patoisse d'Orléans, Etat de la Louisiane diment commissionné et qualifie, et en présence des témoins ci-dessons nonmés et soussignés—ONT EN PERSONNE COMPART. Les personnes dont les noms suivent et qui ont signé, qui déclarent ce qu's suit:

Que pour eux mémes et pour tous autres qui pourraient s'ident mer avoc eux et se prévalant des provisions de l'Acte 93 de 1868, amendé par l'Acta 125 de 1869, de l'Assemblée Gérérale de l'Etat de la Louisiane, sinsi que des lois générales de l'Etat relativement à l'organisation de corporations, —lis out formé, et par les provisions et arrangements ci-dessous mentionnés:

ARTICLE

ARTICLE

Les nom et titre de cette corporation serent
"THE FACIO DISTILLING COMPANY."
Son domicile sera en la ville de la NouvelleOréans: et elle aura et jouira d'une succession d'une période de quatre vingt-dix neuf
ausées à partir de cette date, et commencera
ses opérations auseitôt que Deux Mille Dollars du fonde capital auront 'té souscrite.
Elle aura le pouvoir et l'antorité de faire,
avoir et se servir d'un soesau commun. avec
tels devises que le Burcau de la Direction jugeront convenables; et d'annuller, changer on
amender ledit soesau a lear plaisir; et sous le
nom, titre et marque par eux adoptées, secont
capables d'après la loi de faire des citations et
d'être citées, et de faire toutes choses técessaires à leur bon gouvernement et support.
Alle pourra presider recevoir et teuir, acheter, vendre, imouvoir, louer, hypothèquer et
engager leur propriété, immenbles, personnelles con sutres.

Les citations seront service au Président ou Los citations seront servies au Président ou, en lon absence, au Vice-Président, ou en l'absence des deux, au Secrétaire-Trésorier.

ARTICLE II Les objets et buts pour lesquels cotte corpo-ration est organirée et la nature des affaires qu'elle fera, sont par la présente déclaré être: la manufacture, la distillerie et rectification, l'achat et la vente de Brandies, whiskies, alcools, vins, liqueurs, cordiaux et sirops.

ARTICLE III Le fonds capital de sette corporation est par la présente déciaré ét e de cinquante mille (\$50.000) dellars, divisé en mille actions de cinquante (\$50) dellars chacune, payables chacune ou ieur equivalent en marchandises, machines ou services rendus, sur tels termes et de telle manière que le Bureau de direction déterminera. et de telle manière que le Bureau de direction déterminera.

Tous transfers d'actions devront se faire sur les livres de la compagnie, par l'actionnaire ou son agent dûment autorisé ou son avocat.

Le fonds capital de cette corperation pourra être augmenté ou diminué de telle manière prévue par la loi.

ARTICLE IV.

Tontes les affaires, opérations, et pouvoirs de ladite corporation seront vesties, manipulées et gérées par un Bureau de sept Directeurs, qui aurent le pouvoir et l'autorité de faire tenies lois, reglements et ordonnances d'employer et de renvoyer tels gérants agents et employer et de renvoyer tels gérants agents et employes, et de prendre tell'evazions qui seront nécessaires au bon gouvernement et support de la title corporation.

Ils auront le pouvoir d'employer tels avo cats, et de désigner tels officiers ou employés qu'ils jug-ront convenables dans le but d'intenter et de défen îre tels procès et de s'ccuper de telles afières legales que néoessiteiont les inté-éts de la Corporation.

Paul M. Schoeidau, Armani Capdevielle, Alcée S. Folse, Rafaci E. Reyes, Emice Julian, Fernand L. C ze lavette et Paul Fa-10 constitueront le premier Bureau de Direction ayant comme président Faul M. Schneidau; Armani Capdevielle comme vice président. Alcée S. Folse seriétaire trésorier, et Rafael E. Reves, gérant général, qui tiendront leur office lusqu'an premier lundi de décembre 1904 on tusqu'a ce que leurs successeurs auront été élus et qualifiés.

Le premier Lundi de Décembre 1904 et annuellement ensaite, une élection pour étrecteurs sera tesque en l'emplacement de l'adite compagnie, après qu'un avia de dis jours par écrit aura été envoyé à chaque actionisire on son agent dunent autoriré atfranch par le Secrétaire Trésorier et gérant genéral. Quatre membr, s'du Bureau constitueront un quorum. Tous les cheques seront signés par le Vice-Président, contresignés par le Secrétaire T. ésorier. ARTICLE IV.

contresignés par le Secrétaire I. ésorier. ARTICLE V A l'expiration de cette charte par limitation ou autrement, est affaires seront liquidées par trois commissires qui devrant fire choisis parmi les actionnaires à une réunion appelée après qu'un avis en écrit auta été envoyé dix jours apparavant par le secrétaire-trésorier à chaque actionnaire ou son agent, à sa dernière autresse. Lesdita commissaires ectont étus, leurs devoire defi is et leur rémuneration fixée, par une majorité des actions presentées à ladite réunion.

Ils resteront en pouvoir jusqu'à ce que les affaires de la corporation soient liquidées : et dans le cas de la mort d'ancun d'eux le commissaire ou commissaires restant continneront à sgir.

Cet acte d'incorporation pent être changé, modifié altéré ou amenlé ou la corporation dissoute par un vote des trois quate du fonds capitaire présenté à une reunion genérale des actionnaires appelée dans cet but après qu'avia de dix jours aura été donné de la façon ci-dessus meutionnée dans cet article. A l'exp'ration de cette charte par limitation

ARTICLE VI

A toutes les réunions des actionnaires te-nues pour l'élection des directeurs on pour toutes autres mesures à l'exception de la-mendement de la charte, une majorité du stock présent ou représente s-rout néces-saires à élire ou déc der la mesure eu discus-sion. saires a enre on ucc. uer m merure en uneque-sion.

Toutes les élections seront par ballot et chaque action aura droit à un vote en personne ou par procuration.

Aucun actionnaire de cette corporation serien aucune instance tetu liable ou responsable des centrats ou fautes de ladite curpora eu aucune instance teun limble ou responsa-ble des contrats ou fautes de ladite cirpora-tion pour un montant sur-érieur que la balance non-pysée due à la compagn e sur les actions qu'ils au ont souscrites; ni anonne autre in-formaitté dans l'organisationnaura l'eff it d'an-nuler la chartre ou d'exposer aucun action naire à ancune responsabilité au dela du mon-tant de son action.

AINSI FAIT ET PASSÉ en mon bureau, in la ville de la Nouvel e Orisans, en privance de Michael C. Le Jeune et Henry L. Favrot, témoins compétents résidant en cette ville, qui o tel-dessons signé lour noms avec les parties et moi, netire, le jour et la date ci des us premièr ment nommées, après isoture du tout.

Signatures

Signatures
PAUL FACIO et autres.
Témoins:
H. L. FANROT.
M. U. LEJEUNE,
W. L. HUGHES.
Nota're Public.

Je, sonssigné. Enregisteur des Hypothè ques daus et pour la paroisse d'Orléans. Etat de la Lonisiane par la présente certifie que l'acte d'incorporation c'édersus de la Facio Distilling Company a été ce jour d'ûment enregisté en ce bureau dans le livre 64% follo—, Nouvelle Orléans. Jer décembre 1839. (Signé) GEO. GUINAULT. D. R. Je certifie que le ci dessus et une copie vraie et correcte de l'acte o ignal d'incorporation de la Facio Distilling Company, enregistré en non burean.
Nonvolle-Orleuns, Lne, ter décembre 1899.
Signé: W. L. HUGHES.
[Scean]
Notaire Public. [Sceau]-2 d60—



### Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. Handbook on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through flunn & Co. receive special notice, without charge, in the Scientific American. A handsomely illustrated weekly. Largest cir-culation of any scientific journal. Terms, \$3 s year; four months, \$1. Sold by all newsdealers. MUNN & CO. 381 Breadway, New York Branch Office, die 1' 8t., Washington, D. C.

**JOURNAL** QUOTIDIFM,

EDITION FEBDOMADAIRE

PARAISTANT.

SAMEDI MATIN.

-ET-

Contenant toutes les matière publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne-

L'ADITION HEBDOMADAIRE

Rignissant en un seul numére toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres.

ENTINE WE CEROS BANKER

EDITION MUSDOMABATUM

# L'ABEILLE

Cabile tous les jours, en outre las matières politiques, litté-

raires et locales : Cas Dépênhes Télégraphiques samplètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Étras-Z67 |

In Balletin Auritime

iste des Navires en partance dans les ports étrangers et américales pour la Menvelle-Orléans:

Vae Liste des Novisce Las le port de la Mouvelle-Culture;

Ja Bulletia Pinancier;

In Bulletin Commercial; Les houres de départ et d'accivés des trains de chemins de fort

Les jours de départ des bates